

**LE RÔLE DE L'ÉQUIPE D'ENQUÊTE
SUR L'ÉDUCATION SEXUELLE EXCESSIVE
ET L'ÉDUCATION *GENDER FREE* LORS DE
LA RÉVISION DU VOLET ÉDUCATIF DU *PLAN
FONDAMENTAL POUR L'ÉGALITÉ DES SEXES (2005)***

Aline HENNINGER
Université d'Orléans / CEJ (Paris)

En 1996, le gouvernement japonais soumet un rapport intitulé « Vision de l'égalité des sexes : créer de nouvelles valeurs pour le XXI^e siècle » (*Danjo kyōdō sankaku bijon. Nijūisseiki no arata na kachi no sōzō*), projet politique ambitieux ayant pour but de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes. Ce texte et ses applications ultérieures, qui s'incarnent dans la *Loi fondamentale pour l'égalité des sexes* (*Danjo kyōdō sankaku shakai kihonhō*), promulguée en 1999, et le *Plan fondamental pour l'égalité des sexes* (*Danjo kyōdō sankaku shakai kihon keikaku*, dénommé « Plan fondamental » ci-après), publié en 2000, semblent alors faire consensus auprès des partis politiques et des élus. Une partie de la classe politique remet néanmoins en cause les réformes entreprises dans le domaine de l'éducation : cette opposition, visible au début des années 2000, devient un véritable lynchage médiatique, que les féministes japonais nomment « dénigrement de l'éducation *gender free* » (*jendā furī kyōiku basshingu*), en référence à l'ensemble des initiatives promouvant une éducation non sexiste ou éducation *gender free*. Ce dénigrement, à son apogée entre les années 2000 et 2006, décline progressivement après cette date.

Durant cette période, les hommes et femmes politiques, ainsi qu'une partie des hauts fonctionnaires du ministère de l'Éducation, ont agi de façon à modifier la ligne directrice des mesures sur l'éducation promues par le Plan fondamental. L'acharnement des détracteurs de l'égalité des sexes à l'école est d'autant plus remarquable que la plupart d'entre eux appartiennent au parti alors au pouvoir, le Jimintō : on pourrait croire qu'ils s'opposent ainsi au Premier Ministre en place, Koizumi Jun.ichirō, qui supervise directement le Conseil pour l'égalité des sexes depuis le Cabinet.

Détailler la réforme du volet « éducation » du Plan fondamental en 2005 permet de comprendre que le bureau du Cabinet n'a en fait pas soutenu la réforme proposée par les membres du Conseil pour l'égalité des sexes.

La révision du *Plan fondamental* pour l'égalité des sexes en 2005

La *Loi fondamentale pour l'égalité des sexes*, qui énonce des principes et lignes directrices générales, n'est pas amenée à être modifiée, au contraire du *Plan fondamental*. Celui-ci indique des mesures concrètes et doit être révisé tous les cinq ans (DALES 2009 : 27). La première version date de 2000, la deuxième de 2005, la troisième de 2010 et la quatrième de 2016³⁷³. La deuxième révision a été pensée dès l'année 2004 avec un calendrier et des échéances prescrits aux différents acteurs de la réforme. Le Conseil pour l'égalité des sexes, qui a supervisé la réforme, a été tenu de soumettre au Premier Ministre une mouture du *Plan fondamental* révisé, cette dernière étant validée en dernier lieu par le bureau du Cabinet. À cette occasion, une Commission d'enquête spéciale pour la révision du *Plan fondamental* (*Danjo kyōdō sankaku kihon keikaku ni kan suru senmon chōsa-kai*, désignée ci-après sous le terme de Commission d'enquête spéciale) a été formée : son rôle est de débattre des contenus et de rédiger la mouture du nouveau plan. Le Conseil a ainsi présenté en octobre 2004 sa feuille de route pour la réforme³⁷⁴. La première proposition de texte est rédigée en juillet 2005 et la version révisée est rendue et examinée par le Premier Ministre en septembre 2005. Le texte définitif est validé le 27 décembre 2005.

La Commission d'enquête spéciale se compose principalement d'universitaires et de spécialistes en études féminines ou en études de genre, qui se sont impliquées dans les différents organes du Bureau ministériel pour l'égalité des sexes. Elle comprend douze membres, sous la présidence d'Iwao Sumiko, professeure à l'université Musashi. Le professeur Ishikawa Tetsuya et la directrice du Forum des femmes de Yokohama, Kanda Michiko, sont désignés comme les personnes responsables du volet « éducation ». Finalement, elle s'est réunie dix-sept fois entre le 8 octobre 2004 et le 14 octobre 2005. Le Conseil pour l'égalité des sexes, lui, s'est réuni cinq fois entre le 17 mai 2005 et le 8 mars 2006, chacune de ces séances abordant de façon partielle la révision du *Plan fondamental*. Jusqu'au printemps 2005, ces instances en charge de la

³⁷³ Ces différentes versions sont disponibles sur le site officiel du Conseil pour l'égalité des sexes, sous http://www.gender.go.jp/about_danjo/basic_plans/index.html (consulté le 25 janvier 2018).

³⁷⁴ Les différents documents préparatoires édités en 2004 (dont l'échéancier pour la rédaction) sont disponibles en ligne : <http://www.gender.go.jp/kaigi/senmon/keikaku/sidai/ke01-s.html> (consulté le 12 janvier 2017).

révision suivent la feuille de route établie. Par ailleurs, l'« Équipe d'enquête sur l'éducation sexuelle excessive et l'éducation gender free » (*Kageki na seikyōiku jendā furī kyōiku jittai chōsa purojekuto chīmu*), dénommée PT d'après l'acronyme anglais Project Team, créée en avril 2005 à l'initiative du Jimintō, devient à partir de cette date un acteur non négligeable dans le processus de révision. Cette équipe est alors dirigée par Abe Shinzō, et compte parmi ses membres actifs des conseillers comme Yamatani Eriko, Hagiuda Kōichi et Aisawa Ichirō. Ce sont pour la grande majorité des hommes et femmes politiques expérimentés et appartenant au Jimintō.

Le Plan fondamental de 2005 ou la négation des études de genre et de l'égalité des sexes

Le tableau ci-contre permet de comparer les deux textes du volet sur l'éducation.

10^e volet du Plan : Mise en place d'une éducation et d'un apprentissage qui promeuvent la participation conjointe des sexes et permettent des choix variés	
Version 2000	Version 2005
10. Mise en place d'une éducation et d'un apprentissage qui promeuvent l'égalité des sexes et permettent des choix variés	10. Mise en place d'une éducation et d'un apprentissage qui promeuvent l'égalité des sexes et permettent des choix variés
1. Éducation et apprentissage pour promouvoir l'égalité des sexes	1. Éducation et apprentissage pour promouvoir l'égalité des sexes
	[ajout] Dans ce but, il est important d'améliorer l'enseignement des droits humains, et d'insister sur la compréhension et les efforts mutuels entre les hommes et les femmes, ainsi que l'importance de leur vie de famille.
B. Amélioration de l'éducation supérieure	B. Amélioration de l'éducation supérieure
Promouvoir la participation conjointe des deux sexes dans l'éducation supérieure	Promouvoir la participation conjointe des deux sexes dans l'éducation supérieure
Concernant l'éducation supérieure et la recherche, il est nécessaire de promouvoir la participation académique des femmes dans les différents domaines, en incluant une perspective qui tienne compte du genre.	[modification] Les institutions de l'éducation supérieure et les activités de recherche doivent s'efforcer de réaliser le principe de participation conjointe des hommes et des femmes et à la fois promouvoir la participation académique des femmes dans différents domaines.
D. Éclairer la conscience des personnels éducatifs	D. Éclairer la conscience des personnels éducatifs
Promouvoir la compréhension de la participation conjointe des deux sexes auprès des éducateurs	[ajout] Promouvoir la compréhension correcte de la participation conjointe des deux sexes auprès des éducateurs

Promouvoir l'égalité des sexes dans l'éducation aux droits humains lors de la formation des enseignants	[modification] « Une société à la participation conjointe des deux sexes refuse de prendre en compte les différences biologiques entre les hommes et les femmes » : il convient d'éliminer cette proposition erronée. Pour ce faire, il faut prendre des mesures pour que le personnel éducatif ait une compréhension correcte de la participation conjointe des deux sexes.
E. Poursuivre les recherches et les enquêtes relatives aux études féminines et aux études de genre	[modification]E. Poursuivre les recherches et les enquêtes qui contribuent à l'établissement d'une société avec la participation conjointe des hommes et des femmes

Dans ce volet sur l'éducation, toutes les références au genre (*jendā*) ou aux recherches sur le genre (*jendā kenkyū*), ainsi qu'aux études féminines (*joseigaku*), sont gommées. De la même façon, les termes d'égalité des sexes (*danjo byōdō*) sont remplacés par le terme de participation conjointe des deux sexes (*danjo kyōdō sankaku*). Est en outre inscrite la nécessité d'avoir une compréhension « correcte » (*seikai na*) de la participation conjointe des sexes. Enfin, une mention sur l'importance de la vie de famille » (*katei seikatsu no taisetsusa*) a été ajoutée. Par ailleurs, si l'on parcourt l'ensemble du *Plan fondamental* de 2005, on se rend compte que le terme de genre, s'il n'a pas complètement disparu, est très souvent remplacé par celui de participation conjointe des deux sexes.

De la 1^{re} version à l'adoption du texte le 27 décembre 2005

Ces modifications sont surprenantes à plus d'un titre : elles reviennent largement sur les acquis du texte de 2000 et renvoient à une vision différentialiste des sexes et à une vision conservatrice des rapports sociaux de sexe, peu compatibles avec les principes progressistes de la *Loi fondamentale pour l'égalité des sexes* et du premier *Plan fondamental*. Les comptes rendus détaillés des réunions de la commission d'enquête spéciale pour la révision du *Plan fondamental* permettent de retracer les différentes navettes du document, et montrent que différents acteurs politiques se sont impliqués dans sa révision de 2005.

À la fin du processus de rédaction, l'Equipe d'enquête (PT) soumet le 7 juillet 2005 deux documents à la Commission d'enquête spéciale. Il s'agit d'un document synthétique d'une page et un document détaillé de seize pages, qui commentent chacun des douze volets thématiques du *Plan fondamental* de 2001, en ajoutant des corrections estimées nécessaires pour la version de 2005. Ce faisant,

le PT court-circuite les trajets des navettes de la mouture : non prévue à l'origine, son action et ses rapports sont déterminants lors de l'adoption du texte définitif.

Lors de la douzième réunion de la Commission d'enquête spéciale, le 11 juillet 2005, la présidente Iwao Sumiko précise d'emblée qu'elle veut tenir compte des documents fournis par le PT. Par ailleurs, Iwao Sumiko et le vice-président de la Commission d'enquête spéciale, Kashima Atsushi, sont conviés le 14 juillet à une réunion de l'Équipe d'enquête (PT) organisée par le Jimintō : on leur demande de prendre en compte les documents du PT lors de leur prochaine réunion. Ainsi, le 20 juillet, lors de la treizième réunion de la Commission d'enquête spéciale, le groupe d'Iwao Sumiko tentera de répondre point par point aux propositions du PT. À la fin de cette réunion, une première version avec plusieurs commentaires est validée. Cette version, examinée le 25 juillet lors de la 19^e assemblée du Conseil pour l'égalité des sexes, a constitué la mouture donnée au Premier Ministre Koizumi Jun.ichirō, en vue de l'examen final par les membres du Cabinet.

Il est ensuite plus difficile de retracer les navettes successives du document. Lors de la 20^e assemblée du Conseil pour l'égalité des sexes, le 24 octobre 2005, l'examen de la mouture n'est pas à l'ordre du jour. Par ailleurs, lors de ce conseil, un avis des gouverneurs (*danjo kyōdō sankaku kihon keikaku kaitei ni kan suru iken*), datant du 13 octobre, est soumis comme document de travail. Enfin, lors de la 21^e assemblée du Conseil pour l'égalité des sexes, le 26 décembre 2005, une version finale est commentée. Les écarts entre la version de juillet, proposée par la Commission spéciale, et la version retenue sont critiqués par Inoguchi Kuniko, alors ministre de l'Égalité des sexes ainsi que par le professeur Tachibanaki Toshiaki. La proposition de la Commission d'enquête spéciale a été modifiée par les différents acteurs qui se sont prononcés dessus. Elle est néanmoins validée le lendemain par le Cabinet, alors qu'Abe Shinzō est Secrétaire général du Cabinet et à la tête de l'Équipe d'enquête (PT)³⁷⁵.

³⁷⁵ Abe Shinzō, secrétaire général du Jimintō (*Jiyū minshutō kanjichō*) de septembre 2003 à septembre 2004, devient président du PT – l'Équipe d'enquête sur l'éducation sexuelle excessive et l'éducation gender free – à sa création en avril 2005. Il occupe le poste de Secrétaire général du Cabinet (*Naikaku kanbō chōkan*) du 31 octobre 2005 au 26 septembre 2006, date à laquelle il est nommé Premier Ministre.

L'influence de l'Équipe d'enquête (PT) lors de la révision du *Plan fondamental* de 2005

L'analyse de l'élaboration de la version de 2005 montre que le PT est l'instigateur principal de ce virage conservateur.

Lors de la 12^e réunion du 11 juillet et de la 13^e réunion du 20 juillet, la Commission spéciale tente de répondre point par point aux documents du PT. Les discussions portent notamment sur l'emploi du mot *gender free* qui, selon le PT, donne une éducation qui nie la masculinité (*otokorashisa*) et la féminité (*onnarashisa*) et aboutit à une neutralisation (*chūseika*) des sexes. Selon lui, la famille serait dévalorisée, le genre serait un concept apparu parmi les féministes, les gens de gauche ou le syndicat majoritaire des enseignants (Nikkyōso), tandis que le terme même de genre – certes reconnu internationalement –, n'a pas sa place au Japon. Lors des réunions de la commission spéciale des 9, 14 et 29 septembre 2004, les débats portent uniquement sur la pertinence et l'emploi du terme de genre, très critiqués par le PT.

Iwao Sumiko et son équipe sont conscients que le Jimintō et le PT s'opposent à la mouture qu'elles ont proposée à l'été 2005. Leur choix est de contrer point par point les arguments de leurs détracteurs. En supposant que le projet du *Plan fondamental* nécessitait la validation des membres du PT avant d'atteindre le Premier Ministre, Iwao Sumiko et son équipe ont fait le jeu de ces derniers, en essayant de leur répondre.

Outre les modifications qui portent sur le volet éducatif, l'ensemble du *Plan fondamental* révisé en 2005 minimise la portée des études de genre. Ainsi, à la page 21, dans la deuxième partie du texte, qui porte sur les orientations principales et l'application concrète des mesures (*shisaku no kihonteki hōkō to gutaiteki shisaku*), un paragraphe est consacré à l'explication du terme de genre et un autre à l'emploi du terme *gender free*. Il s'agit d'une réponse exacte aux objections soulevées par le PT. Par ailleurs, après la validation du deuxième *Plan fondamental*, le Bureau ministériel pour l'égalité des sexes envoie aux départements une note sur le terme de « *gender free* » (*jendā furī ni tsuite*), en commentant la page 21 dudit plan, et en invitant les départements à ne pas utiliser cette expression. On peut donc penser que les membres du Bureau ministériel, notamment ceux de la Commission spéciale, ont préféré sacrifier le terme si controversé de *gender free* afin de préserver celui de genre.

Néanmoins l'ensemble des documents officiels archivés laissent entrevoir une zone d'ombre : *in fine*, qui a eu le dernier mot sur la mouture finale lors de son examen par le Cabinet ? Dans quelle

mesure Abe Shinzō, alors secrétaire général du Cabinet et président du PT, a-t-il pu imposer au Premier Ministre les arguments développés par sa propre équipe d'enquête ? Le ministère de l'Éducation est-il resté silencieux à dessein sur le volet éducatif ? Les négociations et entretiens menés en coulisse dans les plus hautes instances du pouvoir demeurent opaques et constituent une limite à l'analyse du processus de révision de la Loi fondamentale. Il serait intéressant de redonner la parole aux protagonistes de la réforme. Par exemple, les entretiens menés par Kawana Sanae avec des hauts fonctionnaires membres du Conseil de l'égalité des sexes en 2005 accréditent la thèse d'une mainmise du PT lors de la rédaction finale du *Plan fondamental*, notamment pour les questions d'éducation.

Conclusion

Lorsque le *Plan fondamental pour l'égalité des sexes* est finalement validé le 27 décembre 2005, le Conseil pour l'égalité des sexes, pourtant fort de sa position au sein du Cabinet depuis 2001, ne peut que constater un retour en arrière et une victoire des opinions les plus conservatrices. Presque toutes les mentions à l'égalité des sexes ont été supprimées dans la version du Plan fondamental de 2005, tandis que le concept de genre est redéfini de façon restreinte. Dans le volet éducatif, une telle volonté de réduire les rôles sociaux de sexe est également marquée. Les différentes navettes et modifications apportées à la nouvelle mouture du *Plan fondamental* dévoilent les compromis concédés par la Commission d'enquête spéciale, qui a anticipé les commentaires des rapporteurs du texte au sein du Cabinet et les critiques des membres du PT. Ces derniers ont su mettre à profit leur grande connaissance des mécanismes de négociation au sein du cabinet et tirer parti de la place hégémonique du Jimintō. Par ailleurs, il faut aussi noter leur habileté à utiliser le processus de consultation contre le Conseil de l'égalité des sexes. À travers leurs politiques éducatives conservatrices, ces détracteurs de l'éducation *gender free* ont cherché à imposer leur idéal de la famille « traditionnelle » et cherché à (con) former les enfants, en leur inculquant des rôles de sexe extrêmement limités et stéréotypés. La version du *Plan fondamental* pour 2010-2015 et celle de 2015-2020 ne sont d'ailleurs guère revenues sur le domaine éducatif³⁷⁶. En ce sens, les jeux du pouvoir politique exercent un blocage contre les mesures

³⁷⁶ Le volet éducatif du *Plan* pour 2015-2020 est entièrement refondu et concerne désormais l'éducation et les médias. Disponible en ligne : http://www.gender.go.jp/about_danjo/basic_plans/4th/pdf/2-10.pdf (consulté le 13 juillet 2016).

éducatives pour l'égalité des sexes et pour une éducation sexuelle appropriée, blocage qui persiste à l'échelle institutionnelle.

Bibliographie

- Sources

Plan fondamental pour l'égalité des sexes, version de 2000, disponible sur le site officiel du Bureau ministériel pour l'égalité des sexes : http://www.gender.go.jp/about_danjo/basic_plans/1st/index.html.

Plan fondamental pour l'égalité des sexes, version de 2005 disponible sur le site officiel du Bureau ministériel pour l'égalité des sexes : http://www.gender.go.jp/about_danjo/basic_plans/2nd/pdf/2-10.pdf.

Comptes rendus des Conseils pour l'égalité des sexes en 2005 : http://www.gender.go.jp/kaigi/danjo_kaigi/list_2005.html

Comptes rendus de la Commission spéciale pour la révision du *Plan fondamental* en 2005 :

<http://www.gender.go.jp/kaigi/senmon/keikaku/index-ke.html>

Comptes rendus des réunions de la Commission spéciale pour les points principaux du *Plan fondamental* en 2005 :

http://www.gender.go.jp/kaigi/senmon/kihon/list_2005.html

- Références

DALES, Laura. *Feminist movements in contemporary Japan*. New York, Routledge, 2009.

ITÔ, Kimio. « Bakkurasshu no kōzō (La composition du backlash). » *Nihon josei gakkaiishi* [Journal des études féminines japonaises], n° 11, 2004 : 8-19.

KAWANA, Sanae. *Gender Equality Policy in Higher Education in Japan*, Thèse de doctorat, université du Queensland, 2010. En ligne : http://eprints.qut.edu.au/43464/1/Sanae_Kawana_Thesis.pdf (consulté le 30 avril 2015).

OSAWA, Mari. « Government approaches to Gender Equality in the mid-1990s. » *Social Science Japan Journal*, vol. 1, n° 3, 2000 : 3-19.

UENO, Chizuko (sous la direction de). *Bakkurashu! Naze jendā furī wa tatakareta no ka ?* [Backlash! Pourquoi le *gender free* a-t-il-été attaqué ?]. Tōkyō, Sōfūsha, 2006.

YAMAGUCHI, Tomomi. « “Gender Free” Feminism in Japan: A Story of Mainstreaming and Backlash. » *Feminist Studies*, vol. 3, n° 40, 2014 : 541-572.